

## Fêter son anniversaire à la ludothèque

### **Les modalités :**

- Il n'est possible de fêter un anniversaire à la ludothèque que le samedi après-midi de 14h45 à 17h.
- Il ne pourra y avoir qu'un seul anniversaire par samedi après-midi c'est pourquoi il est indispensable de réserver une date et ce au minimum 1 mois avant.
- La réservation pour un anniversaire est effective le jour du dépôt des 5€ d'arrhes. En cas d'annulation, sauf cas de force majeure les arrhes seront encaissés.
- Toute personne qui souhaite fêter un anniversaire à la ludothèque doit être adhérente de l'association (adhésion individuelle ou familiale).
- Le nombre d'enfants pour l'anniversaire n'excédera pas 8 personnes et vous vous engagez à ce que 2 adultes soient présents.  
De 2 à 4 enfants, la présence d'un seul adulte sera exigée.
- Les règles habituelles de fonctionnement de la ludothèque devront être respectées quant au respect du matériel et au rangement (cf le règlement intérieur).

### **Les tarifs :**

De 2 à 4 enfants, le tarif est de 10€.

De 5 à 8 enfants, le tarif est de 15€.

### **Lieu de l'anniversaire:**

L'ensemble des pièces de la ludothèque (accessibles au public) sont mises à votre disposition pour l'anniversaire y compris l'extérieur.

Néanmoins, la ludothèque n'est pas réservée qu'aux personnes fêtant l'anniversaire. D'autres personnes peuvent être présentes dans les locaux afin de profiter du fonds de jeux.

### **Le déroulement :**

**Avant l'anniversaire**, si vous le souhaitez, une sélection de jeux peut être faite ensemble.

### **Le jour de l'anniversaire, nous nous engageons à :**

- Installer les jeux que vous aurez réservés avant votre arrivée.
- Etre disponible pour expliquer les règles des jeux.
- Expliquer le fonctionnement et les règles de la ludothèque aux personnes qui ne connaissent pas le lieu.
- Installer les tables et les chaises pour le goûter dans la salle d'accueil.

**Le jour de l'anniversaire**, vous pouvez si vous le souhaitez décorer la salle d'accueil ainsi que la table du goûter.

La cuisine est mise à votre disposition pour entreposer vos affaires (goûter, cadeaux, etc.).

C'est vous qui gérez le déroulement de l'après midi, nous vous demandons cependant de nous informer si vous avez des demandes ou envies spécifiques.

### **Vous vous engagez à :**

- Accueillir vos invités.
- Veiller au respect, par l'ensemble des participants de l'anniversaire, aux règles de fonctionnement de la ludothèque (sécurité, rangement).

L'ensemble des enfants présents pour l'anniversaire sont sous votre responsabilité.

- Prendre en charge le goûter et son organisation.
- Proposer un temps de goûter qui soit distinct des temps de jeux.
- Manger et boire uniquement à la table du goûter.
- Effectuer le nettoyage après le goûter (lavage des tables, balayage, etc.).

**BON ANNIVERSAIRE**